



**PRÉFET  
DU CANTAL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des  
Territoires**

Aurillac, le 1 février 2023

**Dossier n° : AE 23.0002**

**Demandeur : CHABASSEUR Simon**

**Date d'enregistrement de la demande : 23/01/23**

**Date limite de candidature : 22/04/2023**

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 22/05/2023.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
MASSIAC	2,62	CRUSSAIRE J-François	Section AL 47,49, Section ZI 39,67,69,72, Section ZL 52,
MASSIAC	0,45	PLANCHE	Section ZI 57,73
MASSIAC	0,99	MALBEC Arlette	Section ZI 56, Section ZL 57
MASSIAC	3,71	NICOLAS Emmanuel	Section ZH 64, Section ZI 41,42 59,71,
MASSIAC	10,08	CHABASSEUR Simon	Section ZL 41,42,44,46,47,51,

**Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.**

**Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <http://www.cantal.gouv.fr/> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière**